



# outil 53 Recenser les prestataires de services et les mécanismes d'orientation

## Questions de base

Les organisations qui se trouvent confrontées à des victimes de violations graves, que ce soit par des activités de surveillance ou d'autres activités, ont intérêt à recenser les prestataires de services disponibles dans la zone et à savoir comment orienter les enfants vers une assistance si nécessaire. Les types d'assistance les plus communs pour les victimes de violations graves sont les suivants :

Type d'assistance	Lieu/zone couverte par le prestataire de service	Nom du prestataire de service et point de contact	Processus d'admission/inscription	Accès/accompagnement	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins médicaux</li> <li>• Assistance ou représentation juridique</li> <li>• Conseils psychologiques</li> <li>• Assistance psycho-sociale</li> <li>• Protection physique</li> </ul> <p>Le cas échéant, préciser si l'assistance concerne un type particulier de violation (par ex. viol ; réintégration d'anciens enfants soldats, etc.)</p>		Préciser s'il s'agit d'un prestataire de service gouvernemental, privé ou humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il une sélection/un ordre de priorité parmi les bénéficiaires des soins ?</li> <li>• Si oui, quels sont les critères ?</li> <li>• Combien de temps le processus d'admission/ inscription prend-il ?</li> <li>• De quelles informations et de quels documents un enfant victime aurait-il besoin pour l'admission/inscription?</li> <li>• Ces informations restent-elles confidentielles ou doivent-elles être communiquées à d'autres organismes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prestataire de service peut-il aller vers la victime ou est-ce à la victime d'aller vers lui ?</li> <li>• Si le prestataire de service est mobile (par ex. cliniques mobiles), quels sont les horaires et l'itinéraire ?</li> <li>• Quels sont les obstacles possibles limitant l'accès des bénéficiaires aux services d'orientation ? Si des services existent, pourquoi ne recherchaient-ils pas une assistance ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service impliquera-t-il un coût pour la victime (par ex. médicaments, frais administratifs/ judiciaires, etc.)</li> </ul>

## autres outils pertinents

-  outil 51 – Fiche d'information 'lier la surveillance, la prévention et la réponse'
-  outil 54 – Étude de cas 'fonds d'urgence pour l'orientation des victimes'